

Date de dépôt : 28 mai 2015

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Jean Romain, Pierre Weiss, Bénédicte Montant, Serge Hiltpold, Pierre Conne, Antoine Barde, Bertrand Buchs, Patrick Saudan, Daniel Sormanni, Bernard Riedweg, Thierry Cerutti, Pascal Spuhler, Beatriz de Candolle, Gabriel Barrillier, Patrick Lussi, Raymond Wicky, Jean-Marie Voumard, Jean-Marc Guinchard, Jocelyne Haller, Michel Ducret, Stéphane Florey, Olivier Baud, Jean-Luc Forni, Simone de Montmollin, Jean-Louis Fazio, Norbert Maendly, Henry Rappaz, Olivier Cerutti, Salika Wenger, Marie-Thérèse Engelberts, Francisco Valentin, Christina Flury, Ronald Zacharias, Pierre Ronget pour la préservation et l'accès au public du site archéologique de l'Esplanade Saint-Antoine

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 novembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance des découvertes faites sur l'Esplanade Saint-Antoine;*
- la grande valeur archéologique, historique et patrimoniale d'un site qui complète une série d'églises paléochrétiennes déjà en partie accessibles dans notre ville (Saint-Pierre, Saint-Gervais, La Madeleine, Saint-Jean);*
- la possibilité d'intégrer ce site dans un itinéraire muséal en lien avec le Musée d'art et d'histoire et le sous-sol archéologique du parking Saint-Antoine,*

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures nécessaires pour la préservation de ce patrimoine genevois et son accessibilité au public.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La problématique de l'accessibilité au public des vestiges découverts sur le site de l'esplanade Saint-Antoine a déjà fait l'objet d'une pétition, renvoyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat, le 29 novembre 2013. Dans son rapport sur cette pétition, daté du 4 juin 2014 (P 1865-B), le Conseil d'Etat rappelait le caractère exceptionnel des découvertes archéologiques faites sur le site de l'esplanade Saint-Antoine (ancien mottet de Saint-Laurent).

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat confirmait également la nécessité de préserver et conserver ces vestiges afin de pouvoir les rendre accessibles au public, à l'instar du site archéologique mis en valeur sous la cathédrale Saint-Pierre.

Depuis le dépôt de ce rapport, les fouilles ont continué sur le site et elles se prolongeront jusqu'à l'automne 2015. A ce stade, les travaux sont conduits avec une voilure plus réduite. Il s'agit en effet d'effectuer un travail de vérification, avec des fouilles plus fines et minutieuses, dans la perspective d'une mise en valeur des découvertes, intégrées dans le futur projet de création d'un site archéologique accessible au public.

Parallèlement à la poursuite des travaux de fouilles sur le terrain, le Conseil d'Etat a engagé un partenariat, conjointement avec la Ville de Genève, en vue de la création de ce site archéologique.

En février 2015, le service d'architecture de la Ville de Genève a ainsi engagé une étude de faisabilité pour « La valorisation et la conservation des fouilles archéologiques du Bastion Saint-Antoine », étude à laquelle l'archéologue cantonal et les services de l'Etat concernés ont étroitement été associés. Cette étude s'est achevée le 21 avril 2015 et a fait l'objet d'une présentation en présence du conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie et du conseiller administratif chargé du département municipal des constructions et de l'aménagement.

Cette étude a permis ainsi de déterminer l'aire d'implantation du futur musée, qui aura une surface d'environ 1000 m². Il est prévu également d'aménager l'esplanade afin de créer un parvis pour le musée et une liaison entre la Vieille-Ville et le quartier des Tranchées. Les fouilles archéologiques

proprement dites, qui seront mises en valeur, porteront essentiellement sur une casemate appartenant au bastion construit en 1560 sur le tracé du bastion primitif réalisé en 1537 (mottet de Saint-Laurent), sur une aire de cimetière et les vestiges d'une église funéraire datés des V^e et VII^e apr. J.-C. ainsi que sur les fondations d'un établissement gallo-romain. Le périmètre du mottet de Saint-Laurent correspond en gros à l'emprise du futur musée.

Cette étude avait aussi pour but d'effectuer un estimatif des coûts de réalisation selon le code CFC. Tenant compte des travaux préparatoires, des coûts de construction du bâtiment proprement dit, des honoraires et frais secondaires, ainsi que de la muséographie et conservation des vestiges, le coût total a ainsi été évalué à 12 millions de francs.

Tenant compte de l'environnement bâti et des caractéristiques patrimoniales du site, ce rapport préconise le lancement d'un concours d'architecture. Les coûts de cette phase jusqu'au démarrage des travaux ont ainsi été estimés à quelque 1 200 000 F. Ils comprennent les frais du concours (300 000 F), les études jusqu'au démarrage des travaux (700 000 F) et la restauration des vestiges (200 000 F).

Un planning intentionnel a enfin été établi. Il prévoit le lancement du concours pour fin 2015, les résultats et le choix du mandataire devant intervenir pour l'été 2016. Les études seront conduites entre l'automne 2016 et fin 2017. La demande du crédit de construction interviendrait début 2018 et l'ouverture du chantier début 2019. La durée des travaux est estimée à environ 24 mois.

Le financement de la phase concernant le lancement du concours d'architecture et les études jusqu'au démarrage des travaux est pris en charge à 50% par l'Etat et à 50% par la Ville de Genève.

Concernant la phase de réalisation et de construction proprement dite, l'Etat, conjointement avec la Ville de Genève, étudie une solution mixte avec une répartition 1/3 Etat, 1/3 Ville de Genève et 1/3 via des partenaires privés et institutionnels. Dans cette optique, une fondation privée a d'ores et déjà été approchée. Le montage financier de l'ensemble de l'opération pourrait ainsi être finalisé d'ici à fin 2015.

Le Conseil d'Etat met ainsi tout en œuvre pour permettre la réalisation de ce projet de musée qui jettera une lumière nouvelle sur le développement historique de notre Cité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP